



## SIVOM des VILLAGES de la VALLÉE du RÉVEILLON

Madame, Monsieur,

La société SIME nous a alertés sur l'éventualité de ne plus pouvoir recourir aux services de leur personnel dans les mois à venir (3 agents sont actuellement sous contrat SIME pour la cantine).

17 enfants de petite section vont faire leur rentrée en septembre prochain.

Le nombre d'enfants prévu à la prochaine rentrée scolaire et les incertitudes liées au personnel vont très certainement obliger le SIVOM à revoir les conditions d'accès à la cantine et au périscolaire ; les locaux, l'impossibilité de mise en place d'un 3<sup>e</sup> service pourraient nous contraindre à donner la priorité aux enfants dont les 2 parents travaillent.

### Analyse des coûts cantine (pour un repas) :

	Coût du repas facturé au SIVOM	Coût encadrement du midi	Coût facturé aux parents	Coût pris en charge par le SIVOM
Avant le 01.06.2022	2.796	2.85	5.80	0.154
A compter du 01.06.2022	3.112	2.85	5.80	0.162
A compter du 01.09.2022	3.306	2.85	5.80	0.356
A compter du 01..01.2023	3.496	2.85	5.80	0.546
A compter du 01.09.2023	3.496	2.85	6.00	0.346

Le SIVOM, par l'intermédiaire des communes, a déjà absorbé les hausses successives de tarif mais à compter de septembre prochain, le coût du repas intégrant le temps d'encadrement de la pause méridienne sera facturé 6€ par jour et par enfant.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Laurent STEINER, Président du SIVOM